

Enjeux et perspectives sociales

Parution de la Plate-forme d'observation sociale et sanitaire du Languedoc-Roussillon

Observer
pour agir

Edition réalisée dans le cadre du partenariat de la Plate-forme d'observation sociale et sanitaire du Languedoc-Roussillon (POSS-LR)



par :

- **Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail du Languedoc-Roussillon**

29, cours Gambetta - CS 49001
34068 Montpellier Cedex 2
<https://www.carsat-lr.fr>

- **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

615, boulevard d'Antigone - CS19002
34064 Montpellier Cedex 2
<http://www.languedoc-roussillon.direccte.gouv.fr>

- **Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale**

3, avenue Charles Flahault
34094 Montpellier Cedex 05
<http://www.languedoc-roussillon.drjcs.gouv.fr>

- **Institut national de la statistique et des études économiques**

274, allée Henri II de Montmorency
34064 Montpellier Cedex 2
<http://www.insee.fr>

avec la collaboration de :

- **Agence régionale de santé**

Parc Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS30001
34067 Montpellier Cedex 2
<http://www.ars.languedocroussillon.sante.fr>

- **Centre communal d'action sociale de Montpellier**

125 place Thermidor BP 9511
34045 Montpellier
<http://www.montpellier.fr/273-le-centre-communal-d-action-sociale-ccas-.htm>

- **Conseil général des Pyrénées-Orientales**

Hôtel du département - 24, quai Sadi Carnot
66009 Perpignan Cedex
<http://www.cg66.fr>

- **Conseil régional du Languedoc-Roussillon**

Hôtel de région - 201, avenue de la Pompiègnane
34064 Montpellier Cedex 02
<http://www.laregion.fr>

- **Périnat' France**

DIM - Hôpital La Colombière
39 avenue Charles Flahault
34295 Montpellier Cedex 5
<http://www.perinat-france.org>

Avant-propos

« Enjeux et perspectives sociales » est une publication collective de la Plateforme d'observation sociale et sanitaire du Languedoc-Roussillon (POSS-LR). Elle illustre le partenariat visant à améliorer la connaissance des réalités sociales de la région.

Nouvellement mise en place, cette publication répond à une volonté de valoriser les actions conduites en Languedoc-Roussillon pour lutter contre la précarité des publics vulnérables.

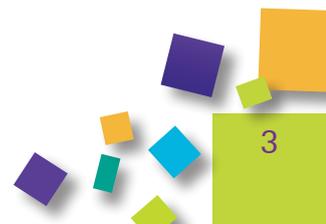
Coordonnée par la DRJSCS, elle apporte un complément à l'« *Année économique et sociale en Languedoc-Roussillon* », vision synthétique de la conjoncture régionale développée par différents services statistiques de l'État, regroupés au sein du Groupement de la Statistique Publique (GSTAT).

Les acteurs et, plus encore, les engagements sont multiples dans le champ sanitaire et social. Aussi, ce document ne prétend pas être exhaustif quant aux actions menées en région pour enrayer la précarité mais propose de partager des témoignages locaux.

Chaque article ici présenté s'attache à donner un éclairage sur des publics et des questions ciblées, en soulignant les spécificités régionales qu'il s'agisse de diagnostic, de déclinaison des politiques publiques ou de dynamique partenariale.

Je souhaite qu'« Enjeux et perspectives sociales » ouvre des pistes de concertation, favorise la mutualisation des expériences et contribue au développement des partenariats dans le champ sanitaire et social au bénéfice de la région.

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
PIERRE DE BOUSQUET



Sommaire

Introduction.....	5
■ La Plate-forme d'observation sociale et sanitaire du Languedoc-Roussillon, un partenariat consacré à l'observation	6
Faciliter les démarches d'observation sanitaire et sociale en région	6
Animer un espace de réflexion institutionnel et territorial diversifié.....	6
Partager des outils de connaissance des publics vulnérables	6
Favoriser le travail et les échanges entre décideurs, acteurs de terrain et publics.....	7
Pour en savoir plus	7
■ 508 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Languedoc-Roussillon.....	8
Une approche relative de la pauvreté monétaire révélant les inégalités de niveau de vie.....	8
Une personne sur sept sous le seuil de pauvreté en France.....	8
Une personne sur cinq sous le seuil de pauvreté en Languedoc-Roussillon	9
En Languedoc-Roussillon, la pauvreté augmente et s'intensifie	9
Une pauvreté plus marquée chez les jeunes et qui affecte de plus en plus les enfants	10
Une pauvreté presque autant rurale qu'urbaine, qui ne touche pas que les bénéficiaires du RSA.....	11
Définitions	12
Pour en savoir plus	13
■ Le lancement du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en Languedoc-Roussillon.....	14
Un plan national ambitieux et novateur quant au regard porté sur la pauvreté.....	14
Une première approche de la déclinaison régionale des sept thématiques du plan pluriannuel	14
Un suivi concerté de la mise en oeuvre du Plan en région.....	15
Pour en savoir plus	15
■ Les actions menées en Languedoc-Roussillon en 2013 pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes.....	16
Un taux de chômage régional de 13,9 % qui pèse sur l'emploi des jeunes	16
Les contrats aidés et autres mesures facilitant l'accès à l'emploi.....	17
Le levier de la formation avec les contrats en alternance et les écoles de la 2 ^{ème} chance	18
L'accompagnement des jeunes dans leur projet professionnel.....	19
Pour en savoir plus	20
■ Observer pour agir en proximité auprès des retraités repérés à risque de fragilité	21
L'Observatoire des situations de fragilité : un outil d'observation et de repérage.....	21
Une dorsale de la fragilité dans le piémont languedocien et les grandes villes.....	22
Des risques de fragilité qui touchent 34,9 % des jeunes seniors de la région	23
170 actions de prévention des risques liés au vieillissement soutenues par l'interrégime dans la région en 2013	23
Des forums de proximité pour favoriser le recours aux droits, aux soins et aux dispositifs	24
Pour en savoir plus	24
Sigles	25

Introduction

Cette nouvelle publication, « **Enjeux et perspectives sociales** », propose une lecture des faits marquants dans l'observation et l'action des phénomènes sociaux de l'année 2013. Cette analyse résulte d'un travail collectif réalisé par des adhérents à la Plate-forme d'observation sociale et sanitaire du Languedoc-Roussillon (POSS-LR).

« Observer pour agir » est le leitmotiv de cette première édition de l'ouvrage qui comporte cinq articles. Les trois premiers apportent des éclairages sur le cadre de l'observation sanitaire et sociale en Languedoc-Roussillon, et les deux derniers sont consacrés aux actions menées dans la région auprès de publics fragilisés.

Dans un premier temps, l'animatrice de la POSS-LR décrit la genèse et les objectifs de la plateforme, son mode de fonctionnement et ses principales réalisations depuis sa création en 2008.

Dans le deuxième article, l'Insee dresse un état des lieux de la pauvreté en Languedoc-Roussillon, avec le deuxième taux de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine derrière le Nord - Pas de Calais.

La DRJSCS s'intéresse ensuite au lancement du *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* en Languedoc-Roussillon, suite à la présentation de ce plan national le 21 novembre dernier par ses auteurs, François Chérèque et Simon Vanackere de l'Inspection générale des affaires sociales.

Afin d'illustrer les actions menées pour l'inclusion sociale, la Direccte et la DRJSCS fournissent des éléments sur les politiques publiques qui visent à faciliter l'accès à l'emploi des jeunes. De son côté la Carsat-LR présente le dispositif pour agir en proximité auprès des retraités repérés à risque de fragilité. Ce dernier article est une bonne illustration de l'état d'esprit et de l'utilité de la plateforme. En effet, la méthodologie de repérage et de caractérisation des personnes à risque de fragilité, élaborée de façon partenariale, a débouché sur des actions concrètes, de terrain, auprès des personnes.

Dans le futur, d'autres partenaires de la Plate-forme seront amenés à témoigner de leurs observations et de leurs actions auprès des publics les plus fragiles. Il me reste à souhaiter une longue vie à cette nouvelle collection et à remercier tous les adhérents de la Plate-forme qui contribuent par un travail interdisciplinaire en coopération avec les acteurs des politiques publiques, à la pertinence et à la qualité des travaux réalisés.

Le Président de la POSS-LR
Directeur régional de l'Insee-LR
FRANCIS VENNAT



La Plate-forme d'observation sociale et sanitaire du Languedoc-Roussillon, un partenariat consacré à l'observation

Par FLORENCE PERRET, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



La Plate-forme d'observation sociale et sanitaire du Languedoc-Roussillon (POSS-LR) structure l'observation sanitaire et sociale en région afin de faciliter le pilotage local des politiques publiques. Forte d'un partenariat d'une soixantaine d'acteurs, elle vise le partage de connaissances et de pratiques. A la fois espace de réflexions et de travail, elle propose un large panel d'outils d'information et organise des rencontres régulières entre décideurs, acteurs de terrain et grand public. Son utilité est aujourd'hui confortée par le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

La Plate-forme d'observation sociale et sanitaire du Languedoc-Roussillon (POSS-LR) a pour objectif d'améliorer la connaissance des réalités sociales de la région grâce à un partenariat institutionnel et territorial diversifié.

Faciliter les démarches d'observation sanitaire et sociale en région

Mise en place en 2008 avec le soutien de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), la POSS-LR anime les réflexions et apporte des éléments d'aide à la décision pour le pilotage local des politiques publiques en matière sociale et sanitaire. Elle rassemble aujourd'hui une soixantaine d'organismes en région, issus des services de l'État, des collectivités territoriales, des organismes de protection sociale, du secteur associatif et des universités. A la fois, espace de réflexions, de travail, de partage d'informations et de rencontres, elle remplit plusieurs rôles :

- proposer un large panel d'outils d'observation partagée,
- faciliter la mise en commun de données, de méthodes statistiques et de savoirs,
- organiser régulièrement des rencontres entre décideurs, acteurs de terrain et grand public.

Le *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* adopté en janvier 2013 reconnaît la coordination de l'action sociale et la valorisation des acteurs comme l'un des grands axes de réforme. Il réaffirme l'utilité des plateformes régionales qualifiées de « lieu adéquat de mise en commun des informations que possèdent les différentes parties prenantes et de l'élaboration d'approches partagées ».

Animer un espace de réflexion institutionnel et territorial diversifié

Présidée par le directeur régional de l'Insee, la POSS-LR fonctionne collégalement ; son programme de travail est défini et mis en œuvre par trois instances de coordination. Le **comité de pilotage**, organe de réflexion composé de

l'ensemble des partenaires, se réunit tous les six mois afin de repérer et analyser les besoins d'information. Son rôle est de faciliter les échanges, de définir collectivement les axes de travail, de valider le programme prévisionnel d'actions à venir et d'entériner le bilan de la période écoulée. Il s'appuie sur un groupe restreint, le **comité technique**, qui prépare en amont la mise en œuvre opérationnelle des travaux. L'**animation** de la POSS-LR est assurée par la DRJSCS : coordination des réunions, alimentation des outils d'information, organisation des rencontres.

De plus, des **groupes de travail** ad hoc, ouverts à tous les acteurs locaux du champ sanitaire et social, sont constitués. Partenaires et experts y affinent les problématiques préalablement repérées et proposent des réponses adaptées : amélioration des outils d'observation existants, organisation de manifestations publiques ou mise en place d'études partenariales. Le sujet des familles et de la précarité fait actuellement l'objet d'un groupe de travail. De nombreux autres thèmes ont été précédemment abordés : les situations de fragilité chez les seniors, les sorties sans diplôme du système éducatif et les décrochages universitaires, l'accueil de la petite enfance, etc..

Partager des outils de connaissance des publics vulnérables

Pour améliorer l'observation sociale, les partenaires de la POSS-LR ont d'abord établi une approche méthodologique partagée en confrontant leurs besoins d'information aux données et sources existantes. Ils ont ensuite développé deux principaux outils de connaissance librement accessibles sur internet : la base de données GEOSS et le site www.poss-lr.net.

GEOSS est une application de cartographie dynamique à l'échelle régionale alimentée annuellement par une douzaine d'acteurs locaux. Elle offre un large référentiel socio-démographique et socio-économique pour la période 2006-2013. Les indicateurs sont disponibles à différents niveaux géogra-

phiques (régional, départemental ou infradépartemental) ; ils sont exportables sous forme de cartes et tableaux. Des fiches profils thématiques sur la précarité, les jeunes, le vieillissement, le handicap, la santé et le logement synthétisent les données pour le territoire choisi par l'utilisateur.

Le site www.poss-lr.net a pour vocation de valoriser les travaux et rencontres élaborés en région dans le champ social et sanitaire, notamment ceux développés dans le cadre du partenariat et ceux signalés par les partenaires. Il facilite l'accès aux outils et méthodologies d'observation : des données de cadrage, références d'études et sources d'information sont proposées pour neuf thématiques : emploi et chômage, enfance et familles, formation et insertion, handicap et dépendance, immigration, logement, revenus et aides sociales, santé ainsi que territoires.

■ Favoriser le travail et les échanges entre décideurs, acteurs de terrain et publics

Des rencontres et manifestations publiques sont régulièrement organisées pour élaborer en partenariat des études sur des sujets transversaux et pour informer les publics sur des questions relevant du champ sanitaire et social.

Les études partenariales sont mises en place sur décision des instances de coordination. Leur processus d'élaboration est minutieux depuis le choix du sujet jusqu'à la restitution des résultats. Elles supposent un suivi régulier par les acteurs impliqués. Une expérimentation est actuellement en cours pour dénombrer et caractériser les personnes « sans chez soi » dans l'aire urbaine de Montpellier.

Trois études partenariales de la POSS-LR ont été produites par le passé :

- *Languedoc-Roussillon : des risques de fragilité des personnes âgées différents selon les territoires*, Insee, janvier 2013 ;
- *Être mère avant 21 ans : comment soutenir l'accès à la parentalité et l'insertion sociale ?*, ORS-LR, avril 2011 ;
- *Facteurs déclenchant l'entrée en EHPAD : État de la connaissance bibliographique et situation en Languedoc-*

Roussillon, Géronto-clef, février 2011.

Des **Ateliers de la POSS-LR** sont programmés trois à quatre fois par an. Ils sont un moyen privilégié de diffusion des connaissances. Ouverts à tous et libres d'accès, ils constituent une véritable tribune pour présenter les travaux des acteurs locaux : bilans économiques et sociaux, portraits des populations vulnérables, méthodes d'observation, dispositifs publics, témoignages d'actions, etc..

En 2013, les rencontres ont porté sur les questions suivantes :

- fragilités socio-économiques des seniors et projections démographiques de la dépendance en Languedoc-Roussillon,
- effets de la crise de 2008 sur les inégalités sociales et recours à l'aide alimentaire,
- bilan économique et social 2012 de la région, en particulier en matière de chômage et de recours au revenu de solidarité active (RSA),
- outils régionaux d'observation au service des diagnostics territoriaux,
- mesures du plan *Priorité Jeunesse* pour faciliter l'accès à l'emploi et situation de l'emploi des jeunes en région,
- notion de « non-recours aux aides sociales » et actions menées en région pour limiter le non-recours.

Pour répondre aux besoins d'information qui lui sont soumis, la POSS-LR a organisé depuis sa création 21 ateliers sur un large éventail de sujets. Une trentaine d'organismes, décideurs ou acteurs de terrain, ont ainsi fait part de leur connaissance et de leur expérience auprès d'un large public.

Ces six ans de partage ont permis à la POSS-LR de démultiplier les échanges et d'améliorer les outils d'information qu'elle propose. Elle se lance aujourd'hui dans une nouvelle étape de sa mission de mutualisation des connaissances sur l'action sanitaire et sociale en Languedoc-Roussillon avec la mise en place de la présente publication : rendez-vous annuel de valorisation des actions menées en région pour lutter contre la précarité des publics vulnérables.

Pour en savoir plus

DRJSCS-LR, Plate-forme d'observation sociale et sanitaire en Languedoc-Roussillon [en ligne]. Disponible sur <http://www.poss-lr.net> (consulté le 23/05/2014).

Drees, Publications des plates-formes régionales de l'observation sanitaire et sociale [en ligne]. Disponible sur <http://www.drees.sante.gouv.fr/publications-des-plates-formes-regionales-de-l-observation,7078.html> (consulté le 23/05/2014).

Drees, Accueil [en ligne]. Disponible sur <http://www.drees.sante.gouv.fr> (consulté le 23/05/2014).

508 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Languedoc-Roussillon

PAR ROGER RABIER, Institut national de la statistique et des études économiques



Une des priorités de l'Union européenne est de réduire d'au moins 20 millions, soit de - 17 %, le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale d'ici 2020. Mais, un quart de la population est encore exposé en Europe et environ un cinquième en France. Une mesure de ce risque est le taux de pauvreté, c'est-à-dire la part des personnes vivant dans un ménage sous le seuil de pauvreté. En 2011, ce taux s'élève à 17,0 % au sein de l'Union européenne et à 14,3 % en France. En Languedoc-Roussillon, il atteint 19,6 % de la population, soit le deuxième taux régional. Depuis le début de la crise, les inégalités s'accroissent et la pauvreté s'intensifie.

La pauvreté et l'exclusion sociale sont des réalités difficiles à mesurer de manière précise et dans toutes leurs dimensions. Les approches non monétaires de la pauvreté sont généralement envisagées en termes de conditions de vie, en tentant de quantifier, à partir d'enquêtes, le nombre de personnes en incapacité de mener une vie décente (OCDE, 2008).

L'Union européenne privilégie une approche essentiellement monétaire pour estimer le nombre de personnes vulnérables. Il s'agit de dénombrer les personnes exposées à au moins l'une des trois formes d'exclusion suivantes : disposer d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté, être en situation de privation matérielle sévère ou vivre dans un ménage à très faible intensité de travail (cf. définitions). L'une des priorités de la stratégie *Europe 2020* est de réduire d'au moins 20 millions leur nombre. Pourtant, dans l'Union européenne, 124,5 millions d'individus, représentant 24,8 % de la population, sont encore concernés en 2011 par l'un de ces trois critères, contre 24,3 % en 2010 et 23,7 % en 2007. Ce taux atteint 19,0 % en France, soit près d'une personne sur cinq.

■ ■ ■ Une approche relative de la pauvreté monétaire révélant les inégalités de niveau de vie

Pour mesurer la pauvreté monétaire, plusieurs approches sont également possibles : « administrative », « absolue » et « relative ».

La pauvreté « administrative » dénombre les personnes qui bénéficient des prestations visant à atténuer la précarité, principalement les minima sociaux de type RSA, minimum vieillesse, ou encore la couverture maladie universelle.

La pauvreté « absolue » fixe un seuil de ressources en dessous duquel on est compté comme pauvre. L'idée sous-jacente est de convertir en montant monétaire un panier de biens et services essentiels pour pouvoir, *a minima*, se nourrir, se vêtir et se loger. Ce seuil de ressources est actualisé en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Dans l'approche « relative », un individu est considéré en situation de pauvreté lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie (cf. définition) est inférieur à un seuil de pauvreté. Ce seuil est déterminé par rapport à la distribution des revenus de l'ensemble de la population du pays. L'approche relative de la pauvreté monétaire mesure donc les inégalités de niveau de vie au sein d'un pays. Un taux de pauvreté élevé signifie une forte concentration au sein des bas revenus ; il n'exclut pas l'existence de hauts revenus.

L'Insee, comme Eurostat et les pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays, comme les États-Unis, depuis la fin des années 1950, ou le Canada ont une approche absolue. Par souci d'harmonisation avec les partenaires européens, la France établit conventionnellement un seuil de pauvreté fixé à 60 % de la médiane du niveau de vie, à la suite du Conseil européen de Laeken (décembre 2001).

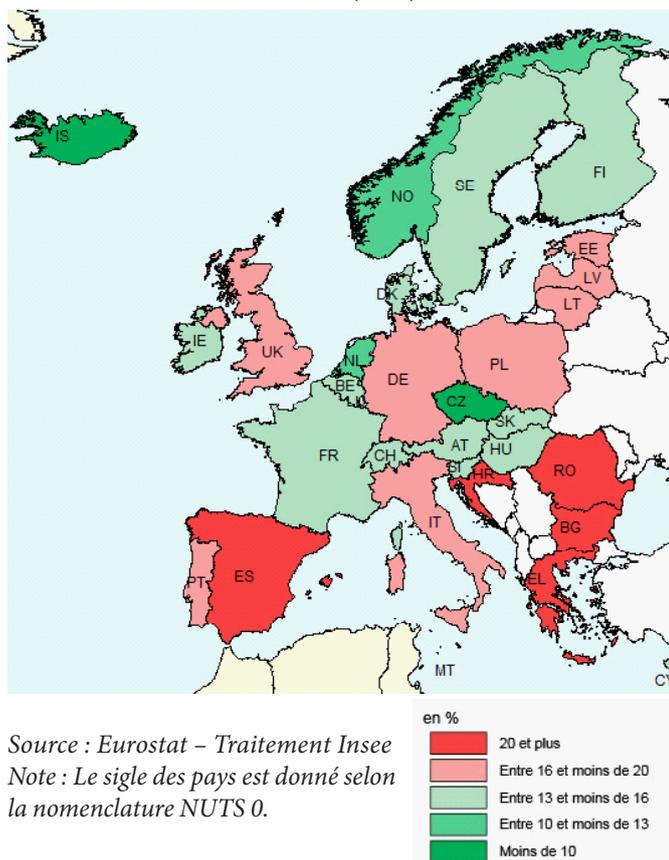
■ ■ ■ Une personne sur sept sous le seuil de pauvreté en France

Dans l'Union européenne à 28 membres, le seuil de pauvreté varie considérablement d'un état à l'autre. Par ailleurs, si d'une manière générale, le taux de pauvreté s'élève à 17 % de la population européenne, il varie entre 8 % et 23 %. Les taux les plus élevés se situent en Grèce, en Roumanie, en Espagne, en Bulgarie et en Croatie ; les plus bas, en Islande, en République tchèque, en Norvège et aux Pays-Bas (cf. carte 1).

La France est classée au 10^{ème} rang par ordre croissant du taux de pauvreté. En 2011, le seuil de pauvreté s'y élève à 977 euros par mois pour une personne seule, à 1 466 euros pour les couples sans enfant. Il faut ensuite ajouter 293 euros par enfant de moins de 14 ans et 489 euros par personne de plus de 14 ans, pour déterminer si les individus qui composent le ménage sont ou non en situation de pauvreté.

En 2011, 8,7 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté en France, soit une personne sur sept.

CARTE 1
Taux de pauvreté dans les pays de l'Union européenne en 2011 (en %)



Source : Eurostat – Traitement Insee
Note : Le sigle des pays est donné selon la nomenclature NUTS 0.

Une personne sur cinq sous le seuil de pauvreté en Languedoc-Roussillon

En Languedoc-Roussillon, 508 000 personnes, soit 19,6 % de la population, vivent en dessous du seuil de pauvreté national en 2011. La situation régionale, au 2^{ème} rang des régions françaises entre le Nord-Pas-de-Calais (19,7 %) et la Corse (19,2 %) est ainsi comparable à celles de l'Italie et de l'Espagne. Chacun des départements de la région dépasse la moyenne nationale (14,3 %) (cf. carte 2). Avec 21,0 % de sa population en situation de pauvreté, l'Aude est le deuxième département de France métropolitaine le plus affecté, derrière la Seine-Saint-Denis. Le taux de pauvreté dépasse aussi les 20,0 % dans les Pyrénées-Orientales (4^{ème} sur 96 départements avec un taux de 20,4 %). Il atteint 19,5 % dans le Gard (6^{ème} rang), 19,0 % dans l'Hérault (11^{ème} rang) et 15,9 % en Lozère (20^{ème} rang).

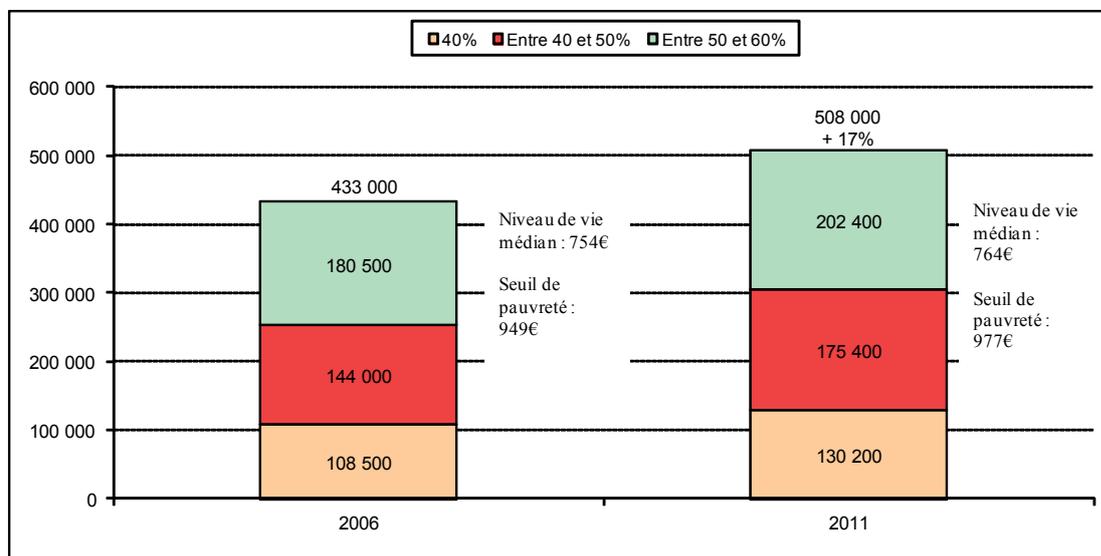
En Languedoc-Roussillon, la pauvreté augmente et s'intensifie

Entre 2006 et 2011, le taux de pauvreté progresse de + 1,3 point dans la région, contre + 1,1 point au niveau national. En Languedoc-Roussillon, 75 000 personnes supplémentaires ont ainsi basculé dans la pauvreté. Cette augmentation du nombre de pauvres (+ 17,3 %) a été plus forte que la croissance démographique (+ 5,4 %).

La pauvreté s'est aussi intensifiée. En effet, le niveau de vie médian de la population défavorisée est inférieur de 213 euros (- 21,8 %) au seuil de pauvreté en 2011, alors que l'écart s'élevait à 195 euros (- 20,5 %) en 2006. Autre indicateur, la progression du nombre de personnes a été plus marquée parmi les plus démunies, celles dont les ressources n'excèdent pas 40 % ou 50 % du niveau de vie médian (cf. graphique 1).

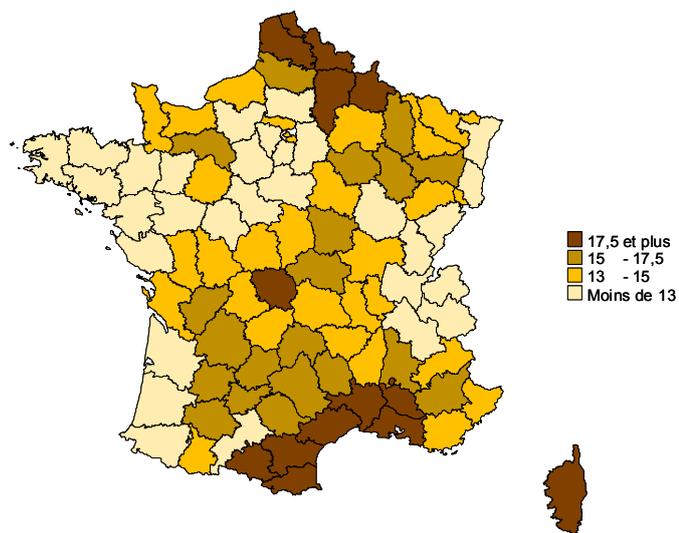
GRAPHIQUE 1

Évolution de la répartition des personnes sous le seuil de pauvreté entre 2006 et 2011 en Languedoc-Roussillon



Source : Insee-DGFIP, Revenus disponibles localisés - Lecture : En 2011, 130 200 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté de 40 %, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2006.

CARTE 2
Taux de pauvreté départementaux en France
métropolitaine en 2011 (en %)



Source : Insee-DGFiP, Revenus disponibles localisés

Une pauvreté plus marquée chez les jeunes et qui affecte de plus en plus les enfants

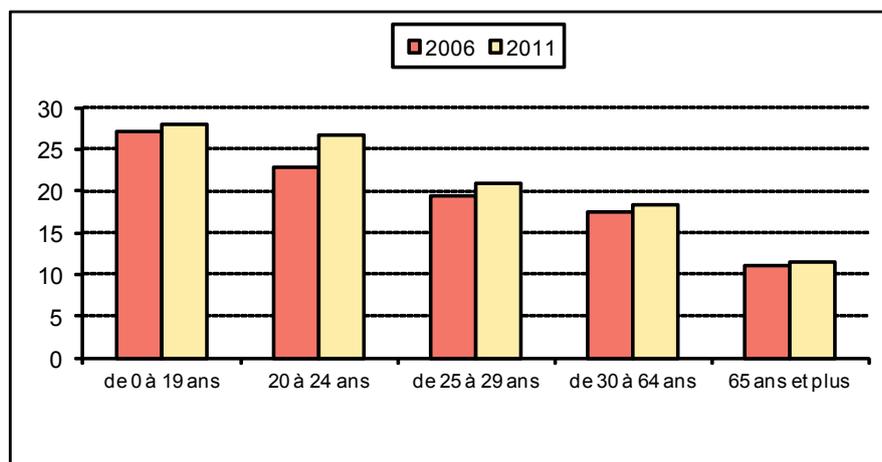
En Languedoc-Roussillon, les jeunes sont les plus affectés par la pauvreté car le taux de pauvreté décroît avec l'âge : de 28,0 % pour les moins de 20 ans à 11,5 % pour les plus de 65 ans (cf. graphique 2). Entre 2006 et 2011, le taux a augmenté pour toutes les catégories d'âge dans la région, et en particulier pour les 20-24 ans (+ 4 points). Au niveau national, il est resté stable pour toutes les catégories d'âge, à l'exception des 20-24 ans (+ 1,7 point).

En 2011, 27,7 % des enfants de moins de 18 ans vivent dans un ménage en deçà du seuil de pauvreté contre 20,3 % au niveau national. Le Languedoc-Roussillon est la deuxième région derrière le Nord-Pas de Calais à subir le plus cette précarité des enfants. Plus de 30,0 % des pauvres sont des mineurs. Par ailleurs si 20,0 % des enfants grandissent au sein d'une famille monoparentale, 40,0 % des mineurs pauvres vivent dans un tel ménage.

En Languedoc-Roussillon, depuis 2006, le taux de pauvreté a progressé de + 2 points pour les couples avec enfants et de + 1,1 point pour les familles monoparentales alors qu'il est resté stable ou a légèrement diminué pour les autres catégories de ménage. Les caractéristiques du chef de famille constituent un élément explicatif ; fréquemment peu ou pas diplômé dans les familles nombreuses, plus souvent sans emploi dans les familles monoparentales (Insee, « La pauvreté chez les enfants »).

La moindre précarisation parmi les plus âgés peut s'expliquer par deux phénomènes : augmentation de la part des anciens actifs notamment chez les femmes, migrations de retraités plutôt favorisés vers le Languedoc-Roussillon.

GRAPHIQUE 2
Évolution du taux de pauvreté selon l'âge entre 2006 et 2011 en Languedoc-Roussillon (en %)



Source : Insee-DGFiP, Revenus disponibles localisés

■ ■ ■ Une pauvreté presque autant rurale qu'urbaine, qui ne touche pas que les bénéficiaires du RSA

Dans la région, 412 800 personnes sous le seuil de pauvreté résident dans une unité urbaine (cf. définition) et 95 200 dans des espaces plus ruraux. Toutefois, le taux de pauvreté reste comparable entre unités urbaines (19,9 %) et communes plus rurales (18,3 %) contrairement à la concentration urbaine observée au national (15,0 % contre 11,7 %).

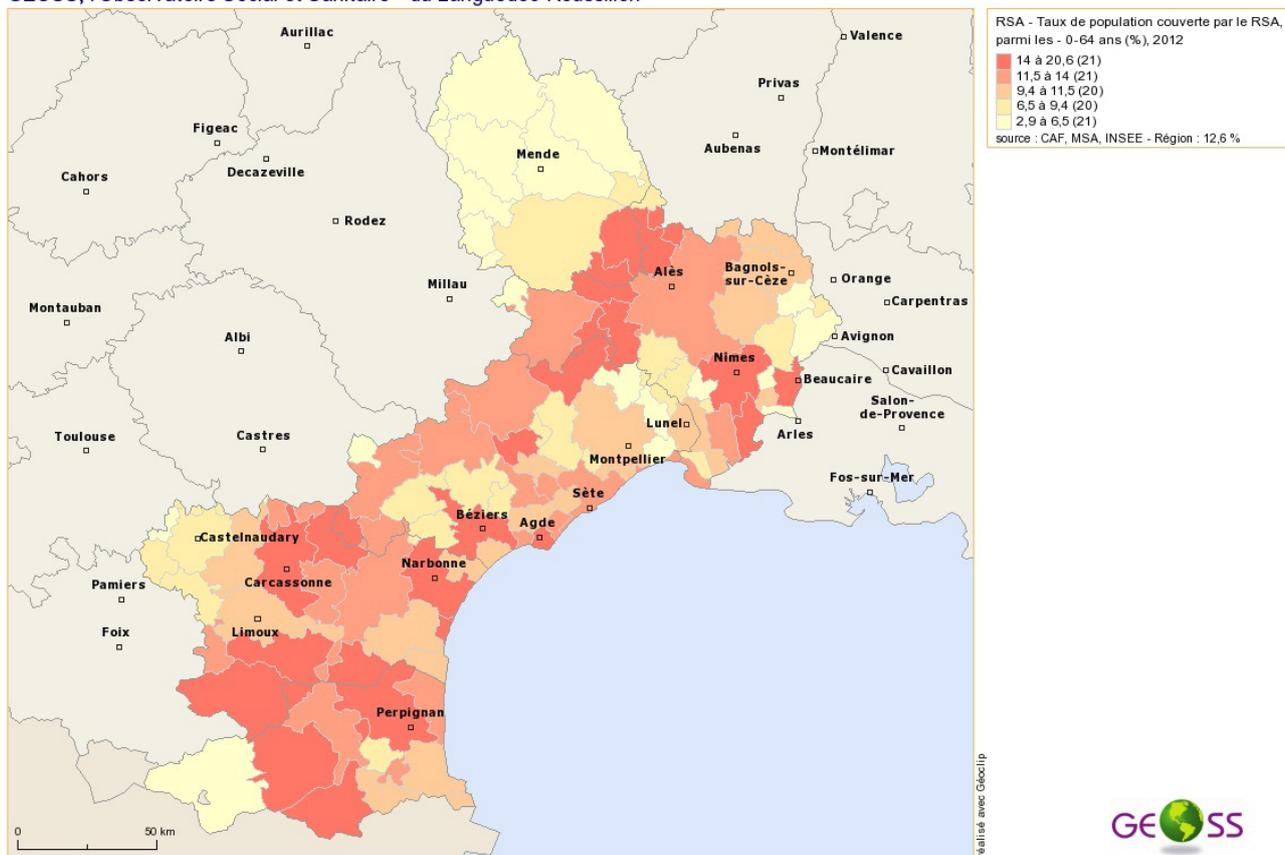
En 2012, 266 000 personnes étaient couvertes par le RSA dans la région, soit 12,6 % de la population de moins de 65 ans. Elles sont fortement concentrées dans les grandes villes (cf. carte 3) et dans les territoires ruraux de l'ouest de la région qui ont fortement souffert de la crise viticole et dans les Cévennes qui ont subi les désindustrialisations houillère et

textile. De fait, environ une personne en situation de pauvreté sur deux est bénéficiaire du RSA en Languedoc-Roussillon contre 45,0 % au niveau national.

D'autres minima et prestations sociales permettent également d'enrayer les difficultés monétaires selon les situations individuelles (handicap, vieillesse, logement...). Toutefois, nombre de personnes sous le seuil de pauvreté n'accèdent pas à ces aides pour diverses raisons : revenus faibles mais en deçà des seuils, non-connaissance de l'offre existante, non sollicitations délibérées des aides, demandes déboutées parce que non conformes ou incomplètes (Warin, 2012).

CARTE 3
Taux de population couverte par le RSA par bassin de vie en 2012 (en %)

GEOSS, l'Observatoire Social et Sanitaire - du Languedoc-Roussillon



© Géoclip - Région Languedoc-Roussillon - IGN GéoFla

Source : CAF-MSA-Insee, Traitement : POSS-LR





Définitions

■ Niveau de vie d'un individu

C'est le rapport entre le revenu disponible du ménage auquel appartient l'individu et le nombre d'unités de consommation du ménage.

Le revenu disponible d'un ménage est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices des entrepreneurs individuels...), revenus de remplacement (allocations chômage, retraites...), revenus du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) ; total duquel on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale).

Le nombre d'unités de consommation d'un ménage (UC) permet de tenir compte des économies d'échelle que procure la vie en commun. Selon l'échelle OCDE modifiée, le décompte effectué est le suivant :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

■ Niveau de vie médian

Le niveau de vie médian est le niveau de vie au-dessous (ou au-dessus) duquel se situent 50 % des niveaux de vie.

■ **Les personnes en dessous du seuil de pauvreté** sont celles vivant dans un ménage disposant d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60 % du niveau de vie médian national (après transferts sociaux).

■ **Les personnes en situation de privation matérielle sévère** ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Elles ne sont pas en mesure : 1) de payer un loyer, un prêt immobilier ou des factures courantes à temps, 2) de chauffer correctement leur domicile, 3) de faire face à des dépenses imprévues, 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, 5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile, 6) de posséder une voiture personnelle, 7) un lave-linge, 8) un téléviseur couleur, ou 9) un téléphone (y compris un téléphone portable).

■ **Les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail** sont les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé en moyenne moins de 20 % de leur potentiel total de travail au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

Le nombre total de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est inférieur à la somme des personnes comptabilisées dans chacune des trois formes de pauvreté ou d'exclusion sociale du fait des possibilités de cumul.

■ Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.



Pour en savoir plus

En région :

- RABIER Roger, « En Languedoc-Roussillon, 500 000 personnes sous le seuil de pauvreté en 2010, 45 000 de plus en deux ans », Insee Languedoc-Roussillon, Repères Chiffres n° 9, octobre 2013.
- RABIER Roger, « Entre 2008 et 2009, la crise a accentué les inégalités », Insee Languedoc-Roussillon, Repères Chiffres n°4, mars 2012.
- RABIER Roger, « Près d'un habitant du Languedoc-Roussillon sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté », Insee Languedoc-Roussillon, Repères Chiffres n°3, avril 2011.
- Insee, Données détaillées [en ligne]. Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales.htm> (consulté le 23/05/2014).

Au national

- Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE28 - En 2012, un quart de la population était menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale Soit près de 125 millions de personnes, Eurostat, Communiqué de presse n°184-2013, 5 décembre 2013.
- HOUDRE Cédric, PONCEAU Juliette, ZERGAT BONNIN Marie, « Les niveaux de vie en 2011 », Insee Première n°1464, septembre 2013.
- WARIN Philippe, « Le non-recours aux droits - Question en expansion, catégorie en construction, possible changement de paradigme dans la construction des politiques publiques ». SociologieS, Théories et recherches, 15 novembre 2012. Disponible sur <http://sociologies.revues.org/4103> (consulté le 23/05/2014).
- DAMON Julien, « Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure », Fondation pour l'innovation politique, mai 2012.
- OCDE (2008), « Pauvreté non monétaire : que nous apprennent les indicateurs de pauvreté de conditions de vie ? » dans Distributions des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE, Editions OCDE, 2008, p. 195-220 <http://dx.doi.org/10.1787/9789264044210-9-fr> (consulté le 23/05/2014).
- La mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale : Quels indicateurs ?, Les documents de travail du Sénat, Série Études économiques n°EE1, juin 2008.
- DELL Fabien, LEGENDRE Nadine, PONTTHIEUX Sophie, « La pauvreté chez les enfants », Insee Première n°896, avril 2003.

Le lancement du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en Languedoc-Roussillon

Par MARIE-CLAUDE ALDEBERT, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté par le gouvernement le 21 janvier 2013 est d'autant plus nécessaire en Languedoc-Roussillon que la précarité y est forte. Ce plan ambitieux s'articule en trois axes transversaux : réduire les inégalités et prévenir les ruptures, venir en aide et accompagner vers l'insertion, coordonner l'action sociale et valoriser les acteurs. Il propose 61 mesures répondant à cinq grands principes. L'adaptation des mesures retenues au niveau national à la réalité des besoins exprimés localement est prévue sur les cinq ans à venir. Lancée le 21 novembre 2013 dans la région, cette mise en œuvre nécessite la mobilisation de tous au plan territorial : élus, administrations, collectivités publiques, partenaires sociaux, associations et usagers.

Le gouvernement a adopté le *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* le **21 janvier 2013**. La mise en œuvre de ce Plan est d'une importance capitale en Languedoc-Roussillon, région française parmi les plus touchées par la précarité. Le diagnostic de l'Insee sur la pauvreté monétaire en Languedoc-Roussillon, partiellement présenté dans cette publication, établit, si besoin en est, le bien-fondé d'une action collective pour améliorer la situation des plus démunis en région.

■ ■ ■ Un plan national ambitieux et novateur quant au regard porté sur la pauvreté

L'intérêt du plan réside dans une approche globale et transversale des phénomènes de pauvreté, mais aussi dans une remise en cause de ses représentations.

Il s'appuie sur 5 grands principes reconnus par les partenaires institutionnels et associatifs régionaux comme des leviers d'actions véritables :

- **le principe d'objectivité** : la pauvreté gagne du terrain et les personnes confrontées à des difficultés sociales ne peuvent être considérées comme une minorité marginale responsable de sa situation,
- **le principe de non stigmatisation** : les personnes en situation de pauvreté veulent surmonter leurs difficultés,
- **le principe de participation** des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration des politiques qui les concernent,
- **le principe de juste droit** en luttant contre le « non-recours » et la fraude sociale,
- **le principe de décloisonnement** des politiques sociales avec une meilleure coordination des acteurs pour l'accompagnement des personnes jusqu'à leur insertion.

Les 61 mesures retenues au niveau national ont été présentées et regroupées selon 3 axes transversaux : réduire les inégalités et prévenir les ruptures, venir en aide et accompagner vers l'insertion, coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

Leur mise en œuvre dans les 5 ans à venir relève pour partie de décisions politiques nationales. Pour autant, l'adaptation aux réalités des besoins exprimés localement conditionne l'efficacité du plan. Aussi, la mobilisation de tous est nécessaire au niveau territorial : élus, administrations, collectivités publiques, partenaires sociaux, associations et usagers. Pour accompagner cette démarche d'appropriation territoriale, François Chérèque, IGAS, a participé le 21 novembre 2013 au lancement du déploiement opérationnel du plan en Languedoc Roussillon.

■ ■ ■ Une première approche de la déclinaison régionale des sept thématiques du plan pluriannuel

Une première déclinaison régionale du plan peut être ébauchée suite à cette journée de lancement. En effet, les sept thématiques proposées font pour certaines déjà l'objet d'actions en région. Sans prétendre être exhaustif tant la multiplicité des acteurs et des actions est grande, en voici quelques exemples :

>> Accès aux droits

Différents réseaux se structurent pour limiter le non-recours aux droits. Les relais de service public de la Lozère et de l'Aude s'associent à Pôle emploi pour faciliter les démarches des demandeurs d'emploi. Dans l'Aude, les Pyrénées-Orientales et l'Hérault, un bus PMI a été déployé pour favoriser les déplacements des usagers pour faire valoir leurs droits. De son côté, l'Assurance Maladie de l'Hérault mobilise ses partenaires sur la question. A Montpellier depuis 6 ans, la démarche PARADS coordonne le travail des principaux « guichets sociaux » (caisses sociales, agences départementales de la solidarité, CCAS, associations).

>> Emploi, travail

Les mesures nationales concernant l'emploi des jeunes en particulier ont été mises en place dès 2013 : les emplois d'avenir bénéficient à près de 5 000 jeunes, les contrats de génération à près de 600 d'entre eux. Les emplois francs sont expérimentés

dans les agglomérations de Perpignan et de Montpellier. Par ailleurs, l'expérimentation de la garantie jeune à Carcassonne vise aussi près de 500 jeunes.

>> **Logement et hébergement**

Le logement social est un enjeu régional majeur car l'offre est loin de couvrir tous les besoins (taux de 9,8 % contre plus de 16,0 % au niveau national hors Ile-de-France). Aussi, la forte mobilisation des acteurs de l'habitat pour rattraper le retard se poursuit avec pour objectif régional la construction de 5 500 logements sociaux en 2014 (soit une augmentation annuelle de plus de 11 %).

S'agissant de l'hébergement, il est à signaler en 2013 le doublement du parc dans le cadre du plan pauvreté (création de 239 places) et le fort développement de l'équipement de la région en logements adaptés (668 places en maisons relais et 360 logements en intermédiation locative).

>> **Santé**

Dans le cadre de la convention de partenariat régional, le développement des politiques de prévention et de promotion de la santé pour tous prévoit une articulation plus forte entre santé et social, notamment dans les territoires de la politique de la ville.

Ainsi, considérant la santé comme un enjeu majeur pour l'insertion et l'inclusion sociale, le Conseil général des Pyrénées-Orientales a financé le déploiement d'un module d'accueil et d'orientation.

>> **Famille, enfance, réussite éducative**

Le projet académique 2013/2016 place la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire au cœur de ses priorités. Des actions spécifiques sont mises en œuvre pour améliorer le repérage et le suivi des décrocheurs et faciliter le partenariat entre acteurs concernés.

De leur côté, les CAF de la région mettent au cœur de leur action la correction des inégalités sociales et territoriales dans quatre domaines : l'accueil de la petite enfance, les actions péri et extra-scolaires, le soutien à la parentalité et l'intégration des familles dans leur environnement.

>> **Inclusion bancaire et surendettement**

La question des impayés constitue un phénomène inquiétant de par son importance et sa chronicité liées à la fragilité économique des ménages. Elle rend nécessaire une gestion de proximité partenariale basée sur la prévention et le traitement amiable. Depuis 7 ans, l'accès aux microcrédits sociaux fait l'objet d'une action volontariste de plusieurs établissements bancaires de la région (Caisse d'épargne et Banque postale

notamment). L'expérimentation de la médiation bancaire du CCAS de Montpellier avec les agences de la Banque postale de Montpellier permet de rétablir le dialogue entre la banque et ses clients en difficulté suite à des incidents de remboursement de créances.

>> **Gouvernance des politiques de solidarité**

La complexité croissante des situations des personnes en difficulté sociale et la raréfaction des moyens rendent indispensables la coordination des acteurs de l'action sociale et l'adaptation des politiques nationales aux contextes locaux.

Certaines priorités ont été fixées dans la région : l'accès aux droits et à la santé, le logement et l'hébergement, la refondation du travail social. Elles doivent faire l'objet d'un approfondissement en 2014. Pour poursuivre ce travail, la région dispose d'une bonne connaissance de ses problématiques sociales très interconnectées et, d'une implication importante des conseils généraux et de l'ensemble des acteurs sociaux. Le renforcement des partenariats permettra de coordonner les réponses et d'améliorer leur adéquation aux besoins des personnes précarisées.

■ ■ ■ **Un suivi concerté de la mise en œuvre du plan en région**

La mise en œuvre effective du plan fera jusqu'en 2017 l'objet d'un suivi et d'une évaluation d'impact rigoureuse au niveau national. En région, des concertations et bilans seront organisés régulièrement.

Un rendez-vous annuel est prévu pour faire le point sur l'avancement des différents chantiers avec les partenaires impliqués dans le lancement de la démarche (services de l'État, conseils généraux et réseaux associatifs).

Différents axes du plan sont suivis dans le cadre d'instances déjà existantes ; c'est notamment le cas en matière de logement et d'hébergement. D'autres instances sont à créer *ex nihilo*.

Les ateliers de la Plate-forme d'observation sanitaire et sociale du Languedoc-Roussillon (POSS-LR) contribueront au suivi du plan pauvreté en abordant divers sujets sociaux : cela a été le cas le 25 octobre dernier avec un atelier sur le non-recours aux aides sociales.

Par ailleurs, des études sont en cours pour mieux localiser la pauvreté dans la région et caractériser les différents types de publics concernés.

Enfin, des indicateurs de suivi concernant les mesures prioritaires seront mis en place afin d'apprécier les axes de progrès réalisés annuellement dans la région.

Pour en savoir plus

DRJSCS LR, Présentation du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en Languedoc-Roussillon [en ligne]. Disponible sur : <http://www.languedoc-roussillon.drjscs.gouv.fr/Presentation-du-plan-pluriannuel.html> (consulté le 23/05/2014).

CHEREQUE François, VANACKERE Simon, « Evaluation de la 1^{ère} année de mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », IGAS, Rapport n°2013-024R, janvier 2014.

Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions, Premier Ministre, 21 janvier 2013.

Les actions menées en Languedoc-Roussillon en 2013 pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes

Par OLIVIER DEBEUF, Direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et BENOIT BINOT, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



Le taux de chômage est en forte augmentation en Languedoc-Roussillon depuis le début de la crise de 2008. La région connaît actuellement le plus fort taux de chômage de France avec un écart à la moyenne nationale qui se creuse à nouveau. Les entrants sur le marché du travail sont particulièrement affectés par la situation. Face à ce constat, des outils pour favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes ont été mobilisés. Près de 30 000 jeunes languedociens ont bénéficié en 2013 d'un contrat spécifique pour s'insérer dans l'emploi, d'une formation permettant d'améliorer leur employabilité ou d'une mesure d'accompagnement.

Un taux de chômage régional de 13,9 % qui pèse sur l'emploi des jeunes

Le Languedoc-Roussillon compte 312 400 jeunes de 15 à 24 ans soit environ 11,8 % de la population languedocienne (contre 12,3 % au plan national). Les constats nationaux sur la situation des jeunes sont accentués dans la région : une majorité sont en formation (53 % en région contre 52 % au national), 41 % sont actifs (contre 43,6 %) avec un tiers d'entre eux au chômage.

En 2013, la région languedocienne connaît le plus fort taux de chômage de France métropolitaine, soit 13,9 %. Les jeunes sont particulièrement touchés avec un taux de chômage de 30 % (contre 23,5 % au national). Au total, la région compte 39 000 jeunes demandeurs d'emplois de catégories A, B et C au 31 décembre 2013 (cf. encadré 1).

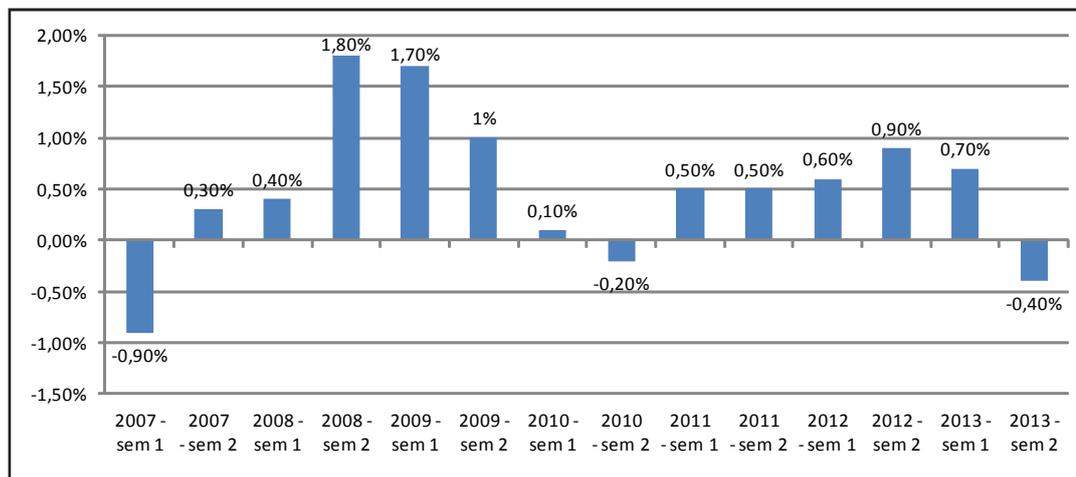
ENCADRÉ 1

Les catégories de demandeurs d'emploi

Parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, on distingue ceux qui n'ont effectué aucun travail au cours du mois (catégorie A), ceux qui ont travaillé moins de 78 heures (catégorie B) et ceux qui ont eu une activité réduite de plus de 78 heures (catégorie C). Ces trois catégories regroupent l'ensemble des demandeurs d'emploi tenus à « des actes positifs de recherche d'emploi ». Les catégories A, B, C, retenues dans cet article, regroupent près de 9 demandeurs d'emploi sur 10.

GRAPHIQUE 3

Evolution mensuelle moyenne sur un semestre des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) des jeunes de moins de 25 ans, catégories A, B et C de 2007 à 2013 en Languedoc-Roussillon



Lecture : Au 2nd semestre 2013, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (catégories A, B et C) a enregistré une diminution mensuelle de -0,4 % (données de fin de mois, corrigées des variations saisonnières).

Sources : Pôle emploi – Dares. Note : Données corrigées des variations saisonnières.

Ce constat résulte d'une hausse sensible au cours du premier semestre 2013 (+ 0,7 % en moyenne mensuelle) et d'une baisse non négligeable au cours des 6 derniers mois de l'année (- 0,4 % en moyenne mensuelle), soit globalement une augmentation annuelle de + 2,0 % (cf. graphique 3).

Notons toutefois que durant ces 4 dernières années, l'évolution annuelle moyenne du nombre des jeunes demandeurs d'emploi languedociens reste comparable à celle observée au niveau national (+ 8,9 % entre janvier 2008 et décembre 2012 contre + 8 % en France métropolitaine).

Un des déterminants du chômage est le niveau de formation. En 2010, en France, trois ans après avoir quitté le système éducatif, 85 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi contre 48 % des non diplômés. Or, la répartition de la population régionale non scolarisée selon le niveau de diplôme révèle une structure un peu différente de la moyenne métropolitaine : un léger déficit en diplôme de l'enseignement supérieur, une part plus importante de bacheliers ou équivalents, moins de titulaires du certificat d'étude primaire et une part plus importante de « sans diplôme ». La région connaît notamment un taux de sortie en cours de formation dans le 2nd cycle important (2 à 3 points de plus qu'au niveau national selon les filières).

La crise de 2008, une croissance en berne, une légère surreprésentation des *sans-diplômes* et des *bac + 2* font de ces jeunes les premières victimes de la crise économique. S'ils sont les premiers bénéficiaires d'embauches supplémentaires en période de reprise, ils constituent en période difficile une véritable variable d'ajustement sur le marché de l'emploi. Cette situation engendre une précarité particulièrement forte. Les 20-24 ans de la région partagent avec ceux du Nord-Pas-de-Calais le taux de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine (soit 7 points au dessus de la moyenne nationale).

Ces difficultés sociales sont prises en compte par les pouvoirs publics, tant en matière de politique de jeunesse au sens large du terme (éducation, logement, santé...) que de politique spécifique d'emploi. Largement mobilisées, les politiques publiques ont contribué au ralentissement de la hausse du chômage en agissant directement sur l'emploi, sur l'employabilité des jeunes via la formation et sur la construction de leur projet professionnel via des mesures d'accompagnement.

■ ■ ■ Les contrats aidés et autres mesures facilitant l'accès à l'emploi

Divers mesures et dispositifs permettent d'agir directement sur l'emploi (cf. encadré 2). En période de croissance économique faible, les emplois aidés sont un moyen de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs. Plus de 4 000 **contrats uniques d'insertion** (CUI) ont bénéficié au cours de l'année 2013 à des jeunes de moins de 26 ans du Languedoc-Roussillon. Près de 2 jeunes sur 3 sont de niveau BEP-CAP ou Bac général.

Chez les moins de 26 ans, les contrats signés dans le secteur non marchand (CUI-CAE) relèvent à 60 % de jeunes filles, contre 40 % dans le secteur marchand (CUI-CIE).

Depuis le début de la mesure en novembre 2012, 4 920 **emplois d'avenir** ont été prescrits en Languedoc-Roussillon ; 3 567 pour la seule année 2013. Près de 90 % de ces emplois ont été déployés dans le secteur non marchand principalement dans les domaines de l'action sociale, de l'hébergement social et médico-social. Les 2/3 des métiers représentés relèvent de l'aide à la vie quotidienne, de l'animation des activités de loisir, du secrétariat, des professionnels médico-techniques et de la gestion de l'environnement et des espaces verts.

ENCADRÉ 2

Mesures et dispositifs d'aide directe à l'emploi

Les **contrats uniques d'insertion** :

Ils prennent la forme, dans un cadre rénové, du contrat initiative emploi dans le secteur marchand (CUI-CIE) et du contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le secteur non marchand (CUI-CAE). Ils ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Les **emplois d'avenir** :

Créés en octobre 2012, ils visent à ouvrir aux jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés, l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. En 2013, l'objectif de 100 000 emplois était prévu au niveau national; celui de 4 423 emplois en région.

Les **contrats de génération** :

Ils s'adressent à toutes les entreprises et visent à favoriser l'embauche des jeunes de 26 ans (30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés) en CDI, à maintenir en emploi des seniors et à organiser le transfert de compétences dans l'entreprise. A la différence des contrats uniques d'insertion et des emplois d'avenir, le contrat de génération n'est pas un emploi aidé (c'est-à-dire dérogatoire au droit commun). L'entreprise bénéficie d'une aide financière accordée par l'État et versée par Pôle emploi.

Les **emplois francs** :

Le dernier dispositif public mis en place propose une aide forfaitaire annuelle aux entreprises du secteur marchand qui embauchent un jeune de moins de 30 ans résidant en ZUS depuis au moins 6 mois.

Dans le secteur marchand, le commerce, la construction et la restauration ont été les plus porteurs. Les contrats d'avenir ont principalement bénéficié aux jeunes de 18 à 25 ans (cf. tableau 1 pour l'année 2013).

En ciblant un public jeune sorti sans diplôme de la scolarité, les emplois d'avenir ont joué sur la fin 2013 leur rôle d'amortisseur du chômage : - 900 demandes chez les jeunes en Languedoc-Roussillon en catégories A, B et C entre juin et décembre 2013.

Près de 600 demandes de **contrats de génération** ont été enregistrées suite au déploiement d'actions d'information, d'accompagnement et de l'application de l'obligation de mise en œuvre dans les grandes entreprises. Cinquante réunions

territoriales ont été organisées dans les 5 départements à destination de plus de 17 000 entreprises. Une large mobilisation des OPCA et des experts-comptables comme relais de l'information a été organisée. Une action d'appui-conseil aux entreprises a été menée notamment au sujet du contrat de génération-reprise d'entreprise. La Direccte a signé une convention avec le Medef-LR et la CGPME-LR ; une convention est en cours avec les chambres consulaires.

Le plan *Priorité jeunesse* déployé depuis février 2013 prévoit un dernier dispositif expérimental : les « **emplois francs** ». Ceux-ci seront déployés sur les territoires de Perpignan (100 jeunes) et de Montpellier.

TABLEAU 1
Caractéristiques des publics en emplois d'avenir en 2013 (en nombre et pourcentage)

	Région					
	Tous sexes		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Total	3 567	100,0%	1 811	50,8%	1 756	49,2%
16 à 17 ans	50	1,4%	33	0,9%	17	0,5%
18 à 22 ans	2 072	58,1%	1 091	30,6%	981	27,5%
23 à 25 ans	1 386	38,9%	657	18,4%	729	20,4%
26 ans et +	59	1,7%	30	0,8%	29	0,8%

Source : Agence de services et de paiement (Asp)

ENCADRÉ 3 Les dispositifs spécifiques du Conseil régional

Des dispositifs sont mis en place par le Conseil régional pour améliorer les niveaux de qualification et de formation avec une attention particulière pour les jeunes :

- **Les écoles régionales de l'apprentissage :**
Il s'agit de proposer une formation pour découvrir les métiers accessibles par la voie de l'apprentissage, consolider un projet professionnel, rechercher une entreprise pour la signature du contrat d'apprentissage. Sont concernés les jeunes de 16 à 26 ans inscrits ou non comme demandeur d'emploi.
- **Les écoles de la 2^{ème} chance** visent à assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 18 à 25 ans, inscrits comme demandeur d'emploi et ayant interrompu leur scolarité ou leur formation depuis au moins 6 mois. Le cursus dure en moyenne six mois et permet à chaque stagiaire de bénéficier d'un accompagnement renforcé : remise à niveau des savoirs de base, détermination du projet professionnel, découverte des métiers lors de stages.

Le levier de la formation avec les contrats en alternance et les écoles de la 2^{ème} chance

La formation en alternance permet d'accéder à un diplôme ou un titre homologué (du CAP au niveau Bac + 5). Elle concerne les jeunes de 16 à 25 ans (dérogation possible à 15 ans si une classe de troisième ou une classe préparatoire à l'apprentissage a été effectuée) et ceux ayant 26 ans non

révolus à la signature du contrat. Elle est organisée autour de deux dispositifs : le **contrat d'apprentissage**, exclusivement réservé aux jeunes de 16 à 25 ans, et le **contrat de professionnalisation**. 9 119 contrats d'apprentissage ont été signés en Languedoc-Roussillon en 2013, soit une baisse de

- 7 % par rapport à l'année 2012. Dans le même temps, 3 431 jeunes de moins de 26 ans sont entrés en contrat de professionnalisation, effectif également en baisse par rapport à l'année précédente (- 9 %).

Huit **écoles de la 2^{ème} chance** sont labellisées dans la région (cf. encadré 3). Elles ont accueilli 1 043 jeunes en 2013 dont 35 % sont issus des quartiers définis comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville. Plus de 59% de ces jeunes ont ensuite trouvé un emploi stable ou se sont orientés vers une formation qualifiante.

■ ■ ■ L'accompagnement des jeunes dans leur projet professionnel

Une des problématiques concernant l'emploi des jeunes est la sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle. L'enjeu est d'apporter une aide adaptée et de favoriser l'accès à une formation et à l'emploi. Diverses formes d'accompagnement sont mises en œuvre. L'année 2013 a vu :

- 8 200 jeunes s'engager dans un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), contrat qui permet aux jeunes en grande difficulté de bénéficier d'un accompagnement par un référent unique en mission locale,
- 900 filleul(e)s participer au dispositif **Parrainage** avec un résultat de plus de 62 % d'accès à l'emploi et à la formation (Le parrainage consiste à faciliter l'accès

à l'emploi et à la formation de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Un parrain/marraine accompagne un filleul(e) dans la validation de son projet professionnel.),

- 80 jeunes créateurs d'entreprises être accompagnés dans leur projet grâce à l'action « **Cap jeunes** » de l'association Airdie (Ce dispositif s'adresse à des jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi ou en situation de précarité, qui créent une entreprise artisanale, commerciale ou de services.),
- plus de 200 jeunes accompagnés dans le cadre de l'expérimentation de la **garantie jeune** (cf. encadré 4). Cette expérimentation a été mise en place dans la région dès l'automne 2013 sur le territoire de l'Aude. D'ici septembre 2014, près de 500 jeunes intégreront la démarche, basée sur un accompagnement renforcé intensif et une approche régulière de l'entreprise pour accéder à l'autonomie et au monde du travail.

L'ensemble des mesures présentées ici seront poursuivies en 2014. Dans le cadre du plan national *Priorité jeunesse*, l'accent sera porté sur l'incitation à l'entrepreneuriat en facilitant l'accès des jeunes à la création ou la reprise d'entreprise et la promotion des valeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) auprès des jeunes.

ENCADRÉ 4 La garantie jeune

Une des réponses proposées par le *plan Priorité jeunesse* est le dispositif « *Garantie jeune* » qui apporte un accompagnement intensif, des propositions adaptées de formation et d'emploi, ainsi qu'une garantie financière équivalente au revenu de solidarité active.

Conclue sous la forme d'un contrat réciproque d'engagements entre un jeune et une mission locale, la garantie jeune propose un programme d'accompagnement basé sur le principe de « *l'emploi d'abord* » et d'une pluralité des mises en situation professionnelle. Des ateliers doivent permettre aux jeunes de mettre en évidence leurs compétences fortes et leur profil professionnel sur la base de leurs savoir-faire. Un suivi très régulier est assuré durant six semaines par les conseillers des missions locales formés aux nouveaux outils pédagogiques d'accompagnement.

Le territoire de l'Aude fait partie des dix territoires pilotes pour expérimenter la garantie jeune. Cette expérimentation initiale est menée par la mission locale de Carcassonne. Le site, prototype unique en France, comprend :

- un centre de référence nationale pour la modélisation de la garantie jeune (volet ingénierie d'accompagnement),
- une école de formation des territoires pilotes par la mission locale de Carcassonne,
- l'essaimage des méthodologies renouvelées d'accompagnement sur les autres dispositifs existants (CIVIS notamment).

Pour en savoir plus

En région :

- PALLEZ Dominique, « Jeunes salariés en Languedoc-Roussillon : stages et emplois saisonniers en début de parcours professionnel », Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n°8, juillet 2013.
- ROUSSEL Sandrine, « L'insertion des jeunes. Dispositifs, mesures, retours d'expériences », Atout Métiers LR, Etude documentaire, juin 2013.
- GIDROL Jean-Claude, « L'après premier emploi durable des jeunes : plus de stabilité mais encore des situations fragiles », Insee Languedoc-Roussillon, Repères synthèse n°11, novembre 2012.
- COUGNENC Hélène, MERCIER Jennifer, « Les jeunes suivis par les Missions locales en Languedoc-Roussillon - des profils variables d'un territoire à l'autre », OREF Languedoc-Roussillon, Enjeux n°9, juin 2010.
- COUGNENC Hélène, « Profils des jeunes suivis par les missions locales du Languedoc-Roussillon - Quels freins face à l'emploi ? », OREF Languedoc-Roussillon, Rapport d'étude n°7, décembre 2009.

Au national :

- Plan Priorité Jeunesse - Rapport du comité interministériel de la jeunesse (tome 1), Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, édition 2014, 30 janvier 2014.
- L'état de la Jeunesse - Rapport du comité interministériel de la jeunesse (tome 2 – version provisoire), Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, édition 2014, 16 janvier 2014

Observer pour agir en proximité auprès des retraités repérés à risque de fragilité

Anne-Laure Coupet, Delphine Paccard, Oana Zmuschi avec la participation de Sonia Bourdel et Josiane Renier, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Languedoc-Roussillon



La réduction des inégalités sociales et de santé constitue aujourd'hui une priorité nationale. Le Plan national Proximité Autonomie de l'Avancée en Age vise à accompagner les personnes retraitées ou préretraitées en risque de fragilité afin de prévenir la perte d'autonomie. Des parcours attentionnés portant sur l'accès aux droits et aux soins et sur l'aide à la vie quotidienne leur sont conjointement proposés par les organismes de sécurité sociale. En Languedoc-Roussillon, la Carsat a développé un observatoire régional des situations de fragilité pour mieux adapter son offre de services aux besoins des personnes à risque de fragilité.

« L'âge est un facteur d'accélération d'inégalités sociales et de santé qui entraînent un risque accru de perte d'autonomie. La prévention de la perte d'autonomie passe par le repérage de facteurs de risque à toutes les étapes du parcours des personnes âgées, en privilégiant les déterminants sociaux et environnementaux au sein d'un dispositif de prévention ciblé et gradué »¹. En effet, la fragilité des seniors est une résultante des problèmes liés au vieillissement et à un environnement qui se révèle parfois mal adapté (logement, réseau familial et social, mobilité, ressources économiques...).

■ ■ ■ L'Observatoire des situations de fragilité : un outil d'observation et de repérage

Le repérage des risques de fragilité des jeunes seniors donne l'opportunité d'infléchir le processus de dépendance qui, une fois installé, est le plus souvent irréversible. Aussi, la Carsat du Languedoc-Roussillon a souhaité repérer la fragilité santé / sociale. L'enjeu est de faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux dispositifs de prévention des personnes fragilisées. Pour ce faire, elle s'est pourvue d'un observatoire régional des situations de fragilité qui analyse les risques de fragilité économique, sociale, fonctionnelle et liée au parcours de soins.

L'observatoire s'appuie sur les données « retraite » (identification des assurés et prestations perçues) et « maladie » (accès aux droits et aux soins) des organismes de sécurité sociale (MSA, RSI, Carsat et CPAM) pour cibler ces facteurs de risque. Il identifie des territoires prioritaires d'intervention sur lesquels sont impulsées des actions de prévention en lien avec les partenaires locaux (cf. encadré 5). Il repère nominativement les retraités à risque de fragilité pour leur proposer des actions proactives et de proximité de manière personnalisée. Enfin, il élabore les profils des publics bénéficiaires et évalue l'impact des actions menées sur le niveau de fragilité des personnes.

ENCADRÉ 5

Le diagnostic territorial de la fragilité sociale

Après validation de ses travaux par le cabinet d'étude Géronto-Clef, l'observatoire a retenu trois facteurs de risque pour réaliser le diagnostic territorial 2013 de la fragilité sociale des jeunes seniors (55-79 ans) en Languedoc-Roussillon : l'âge, la situation de veuvage et l'exonération de la contribution sociale généralisée (CSG).

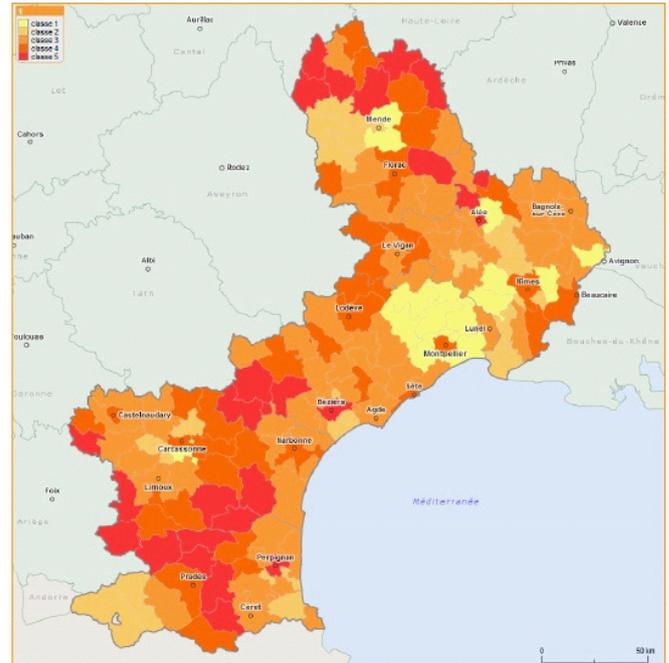
Cet indicateur composite prend en compte le cumul de facteurs de risque individuels. Il est corrélé aux variables concernant les dimensions de la fragilité : faiblesse musculaire, nutrition défectueuse, problèmes de santé physique et psychologique, précarité sociale et financière, mauvais support social, charges d'aidant, difficultés d'habitat. Il permet de déterminer un niveau moyen de fragilité par canton au vu des risques présentés par chaque retraité.

Une typologie a été établie à partir des données « retraite » de l'interrégime en pondérant les facteurs de risque par niveau. Les 170 cantons-ville de la région ont ainsi été regroupés en 5 classes selon l'écart de leur niveau moyen à la moyenne régionale.

1 - Projet de rapport annexé à la loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement.



CARTE 4
Les territoires prioritaires d'intervention identifiés par l'Observatoire des situations de fragilité



Sources : Bases de données « retraite » MSA, RSI et Carsat, 2013

■ ■ ■ Une dorsale de la fragilité dans le piémont languedocien et les grandes villes

62 cantons ont été identifiés comme étant « fragiles » ou « très fragiles »². Situés dans les zones rurales du piémont languedocien et les grandes villes, ils forment une dorsale regroupant plus d'un tiers des territoires et 44,8 % des retraités fragilisés de la région (cf. carte 4).

Ces cantons présentent des facteurs de risque de fragilité plus marqués (cf. tableau n°2) : en moyenne la part des retraités de 55 à 79 ans à risque y est de 41 % contre 34,9 % en région (soit 6,1 points de plus).

47 de ces cantons prioritaires sont à prédominance urbaine (75,8 % d'entre eux). Toutes les grandes villes de la région hormis Mende relèvent de cette dorsale et regroupent 65 % des retraités fragilisés. Alès, Perpignan et Béziers apparaissent « très fragiles ».

On note également dans ces cantons un taux de retraités exonérés de la CSG de 34,1 %, soit 6,2 points de plus que la moyenne régionale, et près de 2 fois plus que dans les cantons « non fragiles » qui sont majoritairement situés en périphérie des grandes villes.

TABLEAU 2
Typologie des territoires en Languedoc-Roussillon par niveau de fragilité, en % et nombre de retraités de 55 à 79 ans concernés en 2013

Classe	1 - non fragile	2 - peu fragile	3 - moyennement fragile	4 - fragile	5 - très fragile	Moyenne régionale
% des retraités à risque de fragilité (nombre)	24,4% (15931)	29,5% (15202)	34,3% (55510)	39,5% (45962)	44,1% (24483)	34,9% (157088)
% des retraités en situation de veuvage (nombre)	10,4% (6824)	11,6% (6002)	13,0% (21042)	13,3% (15563)	15,0% (8324)	12,8% (57755)
% des retraités exonérés de la CSG (nombre)	17,7% (11518)	22,7% (11712)	27,2% (44055)	32,6% (38028)	36,9% (20526)	27,9% (125839)
Nombre de cantons	21	22	65	36	26	170

Sources : Bases de données « retraite » interrégime (MSA, RSI, Carsat)

2 - Les données territorialisées sont consultables en ligne au travers d'un système d'information géographique accessible sur le site www.carsat-lr.fr dans la rubrique « Partenaires ».

■ ■ ■ Des risques de fragilité qui touchent 34,9 % des jeunes seniors de la région

34,9 % des retraités de 55 à 79 ans présentent un risque de fragilité sociale liée à la précarité économique ou à un risque d'isolement. En effet, plus d'un sur quatre est exonéré de la CSG (27,9 %), plus d'un sur dix est en situation de veuvage (12,8 %), 4,8 % sont bénéficiaires de minima vieillesse.

Selon une analyse populationnelle du service médical de l'Assurance Maladie du régime général, le non-recours aux soins est très lié à l'absence de médecin traitant. Ainsi, près de 54,0 % de seniors sans médecin traitant déclaré n'ont pas eu recours aux soins sur les 12 derniers mois contre 5,0 % pour les autres. Les raisons financières liées à un reste à charge trop élevé, le manque d'informations, la difficulté à réaliser des démarches, le parcours de vie... sont autant de facteurs qui peuvent complexifier l'accès aux soins.

La Carsat-LR et les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) de la région contribuent à promouvoir des actions de proximité (forums, réunions d'informations...) pour favoriser l'accès aux droits et aux soins de publics ciblés (cf. encadré 6).

■ ■ ■ 170 actions de prévention des risques liés au vieillissement soutenues par l'interrégime dans la région en 2013

Un appel à projets est lancé annuellement en Languedoc-Roussillon auprès des opérateurs locaux pour mettre en place des actions de prévention des risques liés au vieillissement destinées aux publics les plus fragiles. Il est lancé par les caisses de retraite des principaux régimes (général, agricole, indépendants, agents des collectivités locales), les caisses de retraite complémentaire (Agirc-Arrco) et, à partir de 2014, l'Agence régionale de santé. En complément de ces financements, l'interrégime conduit directement des actions de prévention.

Réparties sur 81 cantons, 98,8 % des 170 actions financées ou mises en œuvre par l'interrégime ont été conduites sur des territoires définis comme prioritaires.

Un panel de thématiques a été proposé aux seniors fragilisés : activité physique et prévention des chutes (41,8 %), accès aux droits et aux soins (21,2 %), sessions « *Bienvenue à la retraite* » (16,5 %), lien social et bien-être (12,4 %), alimentation et nutrition (5,3 %), etc.. Au total, ce sont 28 238 retraités repérés à risque de fragilité qui ont été invités par la Carsat-LR à participer à une action de prévention en 2013, soit 2 fois plus qu'en 2012 (cf. encadré 7).

L'observatoire, sollicité par les opérateurs pour 30 % des actions, a permis de repérer nominativement les retraités fragilisés. 65,5 % des participants à ces actions ont ainsi été initialement repérés.

L'impact de ces actions est évalué en deux temps : juste après l'action pour mesurer les intentions de changement de comportement des bénéficiaires et trois mois après pour

ENCADRÉ 6

La mission d'accompagnement de la Carsat-LR

Le service social de la Carsat-LR accompagne les populations en situation de précarité ou de fragilité sociale en contribuant au développement des conditions nécessaires à la prise en charge de leur santé. L'enjeu est de mobiliser les droits (CMUC, ACS, etc.) et éventuellement des aides matérielles, de favoriser l'expression des difficultés pour soutenir la mise en œuvre des démarches de soins et de prévention.

Le service social est intervenu auprès de 11 300 assurés en région en 2013 ; près de 20% sont des personnes fragilisées de plus de 60 ans.

mesurer la concrétisation de ces actions (modifications du lien social, remobilisation). L'évaluation permet également de préciser que plus d'un participant sur trois est en situation de précarité sociale au regard du score EPICES (Évaluation de la Précarité et des Inégalités de santé dans les Centres d'Examen de Santé), indicateur individuel qui comprend 11 questions relatives à la précarité financière, l'isolement social, l'absence d'activité physique et culturelle.

A partir des travaux de l'Observatoire des situations de fragilité, des expérimentations conduites par les branches Maladie et Retraite sont en cours, se traduisant par l'invitation conjointe de retraités repérés à risque de fragilité sur des territoires prioritaires d'intervention.

ENCADRÉ 7

Facteurs de risque des bénéficiaires des sessions « *Bienvenue à la retraite* » organisées par la Carsat-LR

Les retraités en situation de chômage avant le passage à la retraite et les bénéficiaires de minima vieillesse ou d'une pension de réversion (situations de veuvage) sont les principaux participants des ateliers « *Bienvenue à la retraite* ». Près d'un bénéficiaire de ces actions sur quatre cumule au moins deux facteurs de risque.

■ ■ ■ Des forums de proximité pour favoriser le recours aux droits, aux soins et aux dispositifs

Ces forums ont pour objectifs d'améliorer l'orientation des publics et les conseils donnés mais également de faire perdurer l'action dans le temps. Ils permettent de réaliser un bilan individuel des droits de chaque senior et d'évaluer sa situation en matière de prévention santé/ sociale.

Suite au diagnostic territorial de l'observatoire, une première expérimentation a été conduite à Beaucaire en octobre 2013 par la Carsat-LR (service social, retraite, action sociale et prévention), en partenariat avec la CPAM du Gard, le CCAS de Beaucaire, la MSA, le RSI et les associations locales.

282 seniors à risque de fragilité ont répondu à l'invitation des organisateurs pour participer au forum durant lequel ont été dispensés conseils et actions en termes d'accès aux droits, à la santé, de promotion de la santé et de soutien à domicile.

Le ciblage du public a permis de rassembler 16,1 % de personnes cumulant des risques « retraite » (exonérés de la CSG et/ ou en situation de veuvage) et « maladie » (absence de recours aux soins au cours des 12 derniers mois, de médecin traitant déclaré ou de complémentaire santé). Constat a également été fait que ce sont les personnes cumulant ces deux risques qui se sont le plus déplacées même si les personnes exonérées de la CSG et celles sans complémentaire santé ont également bien répondu à l'invitation.

41,5 % des participants ont reçu des informations par des *conseillers retraite* sur les conditions d'attribution ou de récupération de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). 28,5 % des personnes dont le besoin avait été mis en évidence ont bénéficié d'une aide à la complémentaire santé (ACS) ou d'une couverture maladie universelle complémentaire (CMUC). 25,9 % des personnes se sont inscrites à des ateliers de prévention programmés. Enfin, 19,1 % ont été sensibilisées aux aides possibles de l'action sociale de la Carsat-LR et 1/5^{ème} en a bénéficié pour aménager son logement ou recevoir un soutien à domicile (cf. encadré 8).

Un forum de proximité sera organisé à Castelnaudary en 2014 et des actions de proximité seront déployées en lien avec l'ARS sur deux territoires prioritaires d'intervention couverts par un contrat local de santé : Perpignan et Saint-Pons-de-Thomières.

ENCADRÉ 8

L'accompagnement individualisé de proximité des retraités les plus fragiles de la Carsat-LR

La politique d'action sociale de la branche retraite propose des *plans d'actions personnalisés* (PAP) favorisant le maintien de l'autonomie au domicile ainsi que des aides ponctuelles pour les situations d'urgence. Ces dispositifs comportent des aides financières et matérielles. Ils s'adressent notamment aux retraités les plus fragilisés.

Les demandes d'aide font l'objet d'un pré-ciblage au regard d'une grille de fragilité nationale intégrant des critères liés aux ressources, à l'isolement ainsi qu'aux facteurs de risques tels que la chute ou l'hospitalisation récente de la personne retraitée. Une visite d'évaluation détermine les besoins liés à leur maintien à domicile (aide ménagère, portage de repas, accompagnement dans les déplacements, lien social...). Le PAP est également complété par un dispositif « Logement et cadre de vie » qui contribue à l'adaptation du logement.

En 2013, 15 000 retraités ont bénéficié d'une aide action sociale en Languedoc-Roussillon. L'âge moyen des personnes aidées est de 81 ans pour les femmes et de 80 ans pour les hommes. Les bénéficiaires sont à 81 % des femmes, à 50 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

L'enjeu est de développer pour les seniors fragilisés des offres de services globales, de proximité et simplifiées à travers la mise en place de « guichets universels » conjoints Assurance Maladie/ Retraite.

Pour en savoir plus

En région :

CANONERO Bernard, TAILHADES Bernard, « Le Languedoc-Roussillon : des risques de fragilité des personnes âgées différents selon les territoires », Insee Languedoc-Roussillon, Repères synthèse n°1, janvier 2013.

Au national :

SIRVEN Nicolas, « Fragilité et prévention de la perte d'autonomie - Une approche en économie de la santé », IRDES, Questions d'économie de la Santé n°184, février 2013.

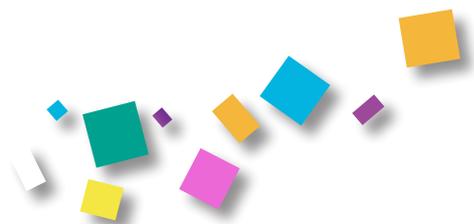
Sigles

- ACS** : Aide à la Complémentaire Santé
- ASP** : Agence de Services et de paiement
- ASP** : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
- Bac** : Baccalauréat
- BEP-CAP** : Brevet d'Etude Professionnelle - Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CDI** : Contrat à Durée Indéterminée
- CGPME** : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
- CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CIVIS** : Contrat d'Insertion dans la VIe Sociale
- CMUC** : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
- CSG** : Contribution Sociale Généralisée
- CUI-CAE** : Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- CUI-CIE** : Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi
- DARES** : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
- DIRECCTE** : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
- DREES** : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
- DRJSCS** : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- EPICES** : Evaluation de la Précarité et des Inégalités de santé dans les Centres d'Examen de Santé
- ESS** : Economie Sociale et Solidaire
- IGAS** : Inspecteur Général des Affaires Sociales
- Insee** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- Medef** : Mouvement des Entreprises de France
- MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- NUTS** : Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques
- OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
- OPCA** : Organismes Paritaires Collecteurs Agréés
- OREF** : Observatoire Régional Emploi Formation
- ORS-LR** : Observatoire Régional de la Santé du Languedoc-Roussillon
- PAP** : Plan d'Actions Personnalisé
- PARADS** : Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux
- PMI** : Protection Maternelle et Infantile
- POSS-LR** : Plate-forme d'Observation Sociale et Sanitaire du Languedoc-Roussillon
- RSA** : Revenu de Solidarité Active
- RSI** : Régime Social des Indépendants
- ZUS** : Zones Urbaines Sensibles



Avec des remerciements particuliers à :

Catherine CECCHI, Périnat'France
Nathalie CEUGNIET, Conseil général des Pyrénées-Orientales
Magalie DINAUCOURT, Insee-LR
Suzanne GUGLIELMI, ARS-LR
Christine LOUDHINI, DRJSCS-LR
Béatrice ROUGY, Conseil régional du Languedoc-Roussillon
Luis de la TORRE, CCAS de Montpellier



Pour contacter l'animation de la POSS-LR :
DRJSCS Languedoc-Roussillon
3 avenue Charles Flahault – 34094 Montpellier Cedex 5
Téléphone : 04 67 10 14 48 – Courriel : DRJSCS34-POSSLR@drjscs.gouv.fr
Site Internet : <http://www.poss-lr.net/>

Les signataires de la charte de la Plate-forme d'observation sociale et sanitaire du Languedoc-Roussillon

■ Les organismes de protection sociale

Les Caisses d'allocations familiales (CAF) de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées- Orientales et la Fédération Languedoc-Roussillon des CAF, les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) du Gard et de l'Hérault, la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail du Languedoc-Roussillon (Carsat-LR), la Mutuelle sociale agricole (MSA) du Languedoc, le Régime social des indépendants (RSI).

■ Les services de l'État

L'Agence régionale de santé (ARS), la Direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ), la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

■ Les collectivités territoriales

Le Conseil régional du Languedoc-Roussillon, les Conseils généraux du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, les communes d'Agde (Centre Communal d'Action Sociale - CCAS), Béziers, Castelnaudary, Céret, Font-Romeu, Montpellier, Narbonne, Perpignan, Prades (CCAS) et Sète (CCAS), la Maison départementale des personnes handicapées de l'Hérault (MDPH 34) et les maisons de l'emploi (MDE) suivantes : MDE Grand Alès en Cévennes, Maison de l'emploi et de la cohésion sociale de la Lozère, MDE de la Narbonnaise, MDE Nîmes Métropole, MDE Pays Cœur d'Hérault, Maison de l'emploi et de l'entreprise du Pays Vidourle Camargue, MDE de la Petite Camargue Héraultaise.

■ Les associations

Atout Métiers LR, CLIC Partage, le CREAORS, le Registre des tumeurs de l'Hérault, l'Union départementale des centres communaux d'action sociale de l'Hérault (UDCCAS de l'Hérault), l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS).

■ Les universités et instituts de recherches

Le Centre régional des œuvres universitaires scolaires (CROUS), l'Institut de recherches sociologiques et anthropologiques, l'Institut de recherche en travail social (IRTS), l'Université Paul Valéry Montpellier III - Département de Sociologie (UFR V), l'Université de Perpignan.

■ Autres organismes

Epidaur - pôle Prévention de l'ICM (Institut du cancer de Montpellier), Périnat' France.

Enjeux et perspectives sociales – Observer pour agir

Publication de la POSS-LR - Première édition, 2014

La Plate-forme d'observation sociale et sanitaire du Languedoc-Roussillon, un partenariat consacré à l'observation.

508 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Languedoc-Roussillon.

Le lancement du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en Languedoc-Roussillon.

Les actions menées en Languedoc-Roussillon en 2013 pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes
Observer pour agir en proximité auprès des retraités repérés à risque de fragilité.

Cette publication est issue de la coopération des différents partenaires de la Plate-forme d'observation sociale et sanitaire du Languedoc-Roussillon (POSS-LR) :

- la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail du Languedoc-Roussillon (Carsat-LR),
- la Direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte),
- la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS),
- l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee),

et avec la participation :

- de l'Agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon (ARS),
- du Centre communal d'action sociale de Montpellier (CCAS),
- du Conseil général des Pyrénées-Orientales,
- du Conseil régional du Languedoc-Roussillon,
- de Périnat' France.



Directeur de publication : Pascal ETIENNE

Rédacteur en chef : Florence PERRET

Conception graphique et maquette : Brigitte BOISIER

Imprimerie : PURE IMPRESSION - Montpellier

Photos : FOTOLIA.com

ISSN n° : en cours.

ISBN n° : en cours.